



BULLETIN D'ADHÉSION STRUCTURES RATTACHEES OFFRE GROUPEE 2023

En cas de renouvellement de votre adhésion : numéro d'adhérent : /_/_/_/_/_/

Nom de la tête de réseau :

1. INFORMATIONS SUR VOTRE STRUCTURE :

- + Nom de la structure :
- + Nom du représentant légal :
- + Adresse postale :
Code postal : /_/_/_/_/ Ville :
- + Adresse e-mail : Téléphone :
- + N°SIRET : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/
- + Forme juridique : Code NAF :

Interlocuteurs :

- + Nom, prénom du représentant légal de la tête de réseau :
- + Nom, prénom de l'interlocuteur COSMOS désigné :
Fonction : Portable :
- Adresse e-mail :

Activité de la structure rattachée :

Nombre de salariés personnes physiques (l'effectif correspondant à la Déclaration Sociale Nominative – DSN, établie pour le mois de décembre de 2022). Déclarer 0 pour un non-employeur.
Nombre de salariés « Équivalents Temps Plein » <i>Calculer l'effectif ETP : La règle de calcul du nombre de salariés doit se faire comme suit : un organisme qui emploie 3 salariés à temps plein, 1 salarié à mi-temps et 1 salarié à quart-temps emploie en réalité 3 + 0,50 + 0,25 = 3,75 salariés « Équivalents Temps Plein ».</i>
Masse salariale brute annuelle (selon DADS S40.G28.05.029.001)€
Budget annuel ou chiffre d'affaires annuel€

N.B. : Les informations demandées sont indispensables à l'établissement de la représentativité patronale du COSMOS au niveau de la branche sport.

2. INFORMATIONS SUR L'OFFRE GROUPEE :

Dans le cadre de l'adhésion réseau groupée, la tête de réseau prend en charge votre adhésion au COSMOS. Aucun versement ne sera réclamé par le COSMOS pour votre structure une fois ce bulletin d'adhésion validé par nos services.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au COSMOS : secretariat@cosmos-sports.fr

Montant de la cotisation fixé par l'Assemblée générale du 19 décembre 2018 en fonction du total cumulé des salariés « Équivalents Temps Plein » de la tête de réseau et des structures rattachées :

- ✦ Non employeur : 10€/ an
- ✦ Jusqu'à 7 ETP : 50€/ an
- ✦ Plus de 7 à 20 ETP : 100€/ an
- ✦ Plus de 20 à 50 ETP : 175€/ an
- ✦ Plus de 50 à 500 ETP : 600€/ an
- ✦ Plus de 500 ETP : 1650€/ an

Votre cotisation est versée par votre tête de réseau au COSMOS pour l'année en cours d'adhésion.

Je, soussigné(e), Représentant légal de

- demande l'adhésion de la tête de réseau comme membre actif du COSMOS, sur le fondement du système d'adhésion visé,
- déclare avoir pris connaissance des statuts du COSMOS et en accepter les termes,
- mandate ma tête de réseau pour me représenter au sein du CoSMoS et prendre part, en mon nom, y compris pour voter, à l'ensemble de ses travaux et instances.

Votre adhésion sera valable à compter de la validation de votre demande par le COSMOS et jusqu'au 31 décembre 2023.

Bulletin original à renvoyer complété et signé par mail à : secretariat@cosmos-sports.fr

Date et signature :